

EMMThimana
115.

Rapport des chefs coutumiers KANAK.
(Présenté par le CNDPA section Lifou)
au 4eme session du Mécanisme
d'experts sur les droits des peuples
autochtones du 11 au 15 juillet 2011.

KANAKY, le vendredi 17 juin 2011

A

Monsieur le Président pour la 3e session du
Mécanisme d'Experts sur les populations
autochtones

Monsieur,

La longue et douloureuse histoire de l'éviction injuste inhumaine du peuple autochtone en pays Kanaky de leur territoire a abouti à ce que nombre de kanak n' aient plus de terres ou de ressources ou qu'ils n'en aient pas suffisamment pour assurer la survie des générations futures.

Les problèmes les plus graves se posent actuellement, où il existe ni voie des pouvoirs coutumiers, ni mécanisme juridique ou politique pour instruire et régler les revendications foncières du peuple autochtone, en tant que peuple premier.

Nous peuple autochtone kanak, nous demandons l'application de la Déclaration de l'Assemblée Général des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ratifiée par 143 pays , le 13 septembre 2007.

Nous remercions le MEDPA, au RSPA, au Conseil des droits de l'homme, à l'IP, et au rapporteur Spécial de l'ONU, le Docteur James ANAYA, de visiter notre pays, pendant la période de l'élimination du système colonialiste, fixé par l'ONU pour l'année 2011 – 2014.

Les méthodes de l'emploi ou de l'abus de procédures de revendication qui ont pour l'objet de priver le peuple autochtone kanak de ses droits ou des droits qu'il revendique ses terres et ses ressources.

Beaucoup de problèmes, peuvent être résumés comme suit, dans certains cas une demande irrégulière ou mal fondée et présentée à un tribunal ou à un organisme administratif alléguant que l'État s'est attribué certaines terres qui appartenaient à l'origine à la population autochtone kanak, qui en est toujours propriétaire. Dans d'autres cas, ces terres ont effectivement été prises, mais la population autochtone intéressées veut non pas d'indemnisation, mais la restitution des terres dans sa totalité.

Dans les villes et villages situés dans l'Aire DJUBEA-KAPONE -nouméa, Dumbéa, Païta, Tontouta, Mont-Dore, Thio, Yaté, Plum, Iles des Pins, le foncier kanak, selon les règles coutumières défini dans le Code Civil Coutumier, sera en location-bail...renouvelable...y compris les autre villages tels que Moindu, La Foa, Bouloupari, Sarraméa, Bourail, Houailou, Kouaoua, Koné, Koumac, Poya, Touho, Poindimié, Pouébo, Hienghène, Canala, situé dans chaque Aire coutumière respective des 8 pays kanak.

Au mépris du droit collectif kanak

En pays Kanaky, le problème concerne l'expropriation des terres et ressources autochtone aux fins de l'intérêt économique et du développement qui leur soit propre et qui soit compatible avec les valeurs, les perspectives et les intérêts qui sont les leurs. Des pouvoirs politiques, juridiques et économiques étendus sont concentrées entre les mains de l'État Français à travers les institutions coloniales, tels que les provinces et communes...etc...y compris les sociétés multinationales qui ont du mal à concilier les impératifs du développement et les droits du peuple autochtone en terre Kanaky, reconnu dans la résolution sur les droits coutumiers des peuples autochtones ratifiée par 143 pays.

Dans la ville de Nouméa, pas un kanak est commençant, ni chauffeur de taxi, ni propriétaire d'un immeuble où un snack, ni un cabinet de notaire ou cabinet d'avocat, ni de médecin kanak, l'État français recrute 0,1% de fonctionnaire kanak à la gendarmerie comme auxiliaire, et à la police sont occupés par les Européens y compris dans l'administration ainsi que dans les secteurs privés, sont occupés par les Européens y compris dans les provinces en majorité kanak Nord et les Iles.

Une espèce de racisme camouflée du Léopard comme antérieurement dans «l'ancien Rodhésie d'Afrique du Sud».

Nous, peuple autochtone kanak, sommes fatigués de porter sur nous le colonialisme français, nos représentants à Genève, à New -York simplement pour témoigner devant la Communauté Internationale, la souffrance de notre peuple, le peuple kanak, combien de souffrances de morts, d'arrestations pendant toute la durée de la colonisation de 1853 à 2010, marqué pendant 160 ans : la révolte kanak de 1878, le système de l'indigénat, la bague, l'interdiction de parler les langues autochtones dans les écoles maternelles, collèges, lycées jusqu'en 1953. Et pour finir les événements de 1984 – 1988 où 19 nationalistes kanak furent tués à la grotte d'Ouvéa, par des balles de l'armée française, dirigée par le GIGN avec la complicité des politiciens française, le président Mitterand, le premier -ministre Jacques Jirac, le ministre des DOM-TOM, Bernard Pons de l'époque

Aujourd'hui en 2011, tous les secteurs économiques de Nouvelle-Calédonie, sont contrôlés par les étrangers (Européens), le peuple autochtone kanak est mis à l'écart, cela est une volonté politique menée depuis la présence française avec la complicité de l'État et des familles riches, colons et les Européens.

L'État français revendique depuis la prise de possession du pays kanak en 1853, son contrôle intégral sur les ressources du sol, du sous-sol, la zone maritime etc...C'est la raison pour laquelle le développement économique a souvent été imposé de l'extérieur depuis la colonisation au mépris complet du droit collectif autochtone kanak.

Le CNDPA (section Lifou) ONG, à la mission de saisir d'urgence le MEDPA, le Conseil des Droits de l'homme, l'IP et le rapporteur Spécial de l'ONU, le Docteur James ANAYA, sur la gravité de la situation politique coloniale dangereuse en Kanaky afin d'examiner les violations des droits de l'homme en pays kanak.

L'État française ne respecte toujours pas la convention 169 de l'OIT qui stipule le consentement libre préalable et éclairé des populations concernées.

Les droits des peuples autochtones Kanak, ne sont pas encore reconnus au Congrès de Nouvelle-Calédonie, ni au Gouvernement local, ni au SENAT Coutumier- depuis la délibération officielle de l'Assemblée Générale de l'ONU, le 13 septembre 2007.

L'État souverain

Nous peuple autochtone de Kanaky, affirmons notre adhésion à la charte des Nations Unies, nous affirmons que le principe du droit à la souveraineté nationale était le principe fondamental sur lequel reposait notre volonté et que le respect de ce droit était une condition essentielle à l'exercice d'autres droits de l'homme, politique, économique, social et culturel.

En Kanaky, le peuple autochtone kanak, s'inquiétant actuellement de la présence en force des sociétés multinationales qui exploitent nos richesses, nos ressources minières, vendues et autorisées par l'État français sans le consentement des autorités coutumières, actuellement toujours pas de fonds de garantie pour le partage des bénéfices.

Sur les 857 000 hectares de terres minières, l'État français possède 382 000 hectares de terres riches en nickel, chrome, manganèse, cuivre, or, zinc, gaz et pétrole.

ENVIRONNEMENT

Le premier principe de Rio affirme que les être humains sont au centre des préoccupations en matière de développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

Parler d'exploitation minière et développement durable tout en marginalisant les personnes qui courent les plus grands risques et dont les droits sont les plus touchés – une société multinationale comme Vale Inco, visant à aborder les menaces que l'exploitation minière fait peser sur l'autodétermination des peuples autochtones et le développement durable.

Cette année 2011, en ce pays Kanaky, cinq jours après la pollution à l'acide sulfurique, plusieurs associations environnementales demandent le retrait de l'arrêt ICPE octroyé à Vale Inco pour mettre en service l'usine du Sud. En déversant le mercredi 02 avril 2009, entre 1000 et 5000 litres d'acide sulfurique dans la rivière, concentrée à 98 % dans la nature pour une fuite totale évaluée par l'industriel entre 140000 à 180000 litres, Vale Inco a détruit en quelques heures ce qu'il avait patiemment réussi à instaurer au cours de deux dernières années : un climat dépassionné autour de la question environnementale.

Ce travail de terrain et de longue haleine avait connu son point d'orgue le 28 septembre 2008 avec la signature du pacte pour le développement durable entre le comité Rheebeu-Nuu et le gérant brésilien. Déjà la demande de la délégation CNDPA (section Lifou) à l'instance permanente, lors de la septième session le 26 avril 2008 à New-York, était de fermer l'usine de Goro Nickel dans le Sud. Aujourd'hui la déclaration du PDG de Vale Inco, Murilo Ferreira, « nous avons vérifié qu'il n'y aurait pas de pollution irréversible avant de signer »...

Pour le CNDPA Kanaky, nous exigeons le retrait de l'arrêt ICPE c'est à dire l'autorisation d'exploiter l'usine et la fermeture immédiate et définitive du projet de Vale Inco Calédonie pour éviter qu'une autre catastrophe écologique ne se produise à l'avenir.

Nous souhaitons, peuple kanak, que le MEDPA parvienne à établir une relation entre les responsables autochtones kanak des 8 pays et les représentants de l'État français pour la mise en œuvre de la Déclaration.

Le droit à l'auto-détermination du peuple autochtone kanak, sur ces ressources naturelles.

La restitution des terres autochtones kanak comme prévu dans les articles 25 à 29 de la Déclaration.

La France doit rendre à la nation kanak ce qui lui est dû.

Propositions des chefs coutumiers autochtones kanak de Nouvelle-Calédonie

- ds 8 pays -

1. Application immédiate de la résolution des Nations -Unies sur la reconnaissance des droits coutumiers des peuples autochtones en KANAKY, ratifié par 144 pays le 13 septembre 2007.

2. Que le MEDPA parvienne à établir une relation entre les responsables autochtones kanak des 8 pays et les représentants de l'État français pour la mise en œuvre de la déclaration... C'est à dire, intégration immédiate des institutions coutumières à la place des institutions coloniales.

3. Fonds de garantie pour l'ensemble des 8 pays kanak sur l'exploitation de ces ressources minières par les sociétés multinationales.

4. Un loyer reconnaissant l'existence de la propriété foncière coutumière sera accordé aux aires coutumières des 8 pays kanak.

Une somme de 166 milliards de dollars US par Aires Coutumières.

5. La restitution des terres coutumières autochtones kanak prévu dans les articles (25-29) de la résolution sur les droits des peuples autochtones de l'ONU.

6. L'État souverain du pays KANAKY.

Nous affirmons notre adhésion à la charte des Nations Unies, nous affirmons que le principe du droit à la souveraineté nationale était le principe fondamental sur lequel reposait notre volonté et que le respect de ce droit était une condition essentielle à l'exercice d'autres droits de l'homme, politique, économique, social, religieuse et culturel.

7. Que l'État Français facilite la mise en place de police coutumière, le code civil coutumier dans nos districts coutumiers, sur l'ensemble des 8 pays, avec l'aide financière.

8. Un budget, pour le financement des activités de la deuxième décennie internationale des droits des peuples autochtones 2012-2014.

9. Que l'enseignement des langues autochtones kanak soit une des priorités dans le programme de l'Éducation Nationale de l'État Français, à la rentrée scolaire 2012, comme langue officielle, à partir de la maternelle, primaire secondaire, lycée, université et la formation des cadres kanak dans cette filière à partir de la licence... au Capes, Doctorat.

10. Nous souhaitons que notre représentant soit représenté au Conseil des droits de l'homme.

11. Mise en place d'un projet d'une BANQUE Autochtone Kanak de développement avec possibilité de faire appel à la Banque Mondiale dès cette année 2011.

12. L'État Français, ni les textes d'orientation de l'Accord de Nouméa, ni le Gouvernement local, ni le Congrès, ni le Sénat Coutumier ne reconnaissent toujours pas les droits coutumiers autochtones kanak...

13. Les violations des droits de l'Homme, sont permanents dans la vie quotidienne des

kanaks dans la ville de Nouméa, et dans les tribus kanak de l'intérieur et des Îles Loyauté...

ONG

Le Délégué : CNDPA (section Lifou)

Kanaky Nouvelle-Calédonie.

Messieurs le Président merci pour votre nomination de cette année
Merci à Monsieur le Rapporteur spécial James Anaya - de
venir visiter notre pays, le peuple autochtone kanak.
Je, représente le CNDPA Kanaky New-Calédonie, pour
présenter et interpeller encore une fois, la Communauté
internationale, sur les violations de droits de l'homme en
Kanaky..

le point (1) Trois sociétés multinationales exploitent
nos ressources dans le consentement préalable de
notre peuple, mais réclament un fond de
Garanti pour nos générations futures. toujours les

le point (2) La population carcérale, en majorité ^{kanak} autochtone ^{kanak} gérée par l'administration ^{française} coloniale,
sous l'autorité de la juridiction pénale française,
alors que les peuples autochtones kanak, ont du
droit particulier.

le points (3) L'Etat français, ni le Gouvernement local,
ni le Congrès de Nouvelle Calédonie ni le
SENAT coutumier, ne reconnaissent les droits
coutumiers des autochtones...

le 4^{ème} point - lors de votre passage en Nouvelle
Calédonie nous avons remis entre
votre main le 13/ propositions de chefs
coutumiers autochtones kanak de 8 pays
de 5-points - votre rapport sur les violations de droits
de l'homme en Nouvelle Calédonie, sera
présenté au mois de ^{février} 2011 -
le peuple autochtone kanak compte beaucoup
sur votre travail et tant que Rsp-Couv)

Merci Monsieur le Président.

→ Merci Monsieur le Président du MDP4 de
me donner la Parole -

Je représente le Conseil National, pour les chefs des
peuples autochtones, mandatés officiellement par le
Cndpa, et les chefs coutumiers autochtones